COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 juillet 2025

Alerte Vigilance : recrudescence des vols de câble de cuivre sur les réseaux d'éclairage public

Le Syane alerte les élus et services des collectivités et intercommunalités sur une recrudescence des vols de câbles de cuivre sur les réseaux d'éclairage public, particulièrement autour des communes du lac Léman.

Contexte

Ces vols, déjà recensés depuis 2021, s'intensifient à nouveau depuis quelques mois. Ces actes malveillants peuvent engendrer des coûts financiers importants, des incidences sur le réseau (coupure d'alimentation de l'éclairage public) et des risques de sécurité publique (câbles sous tension à découvert).

Le remplacement des câbles est estimé entre 25 et 30 € HT par mètre linéaire. En moyenne, entre 200 et 1400 mètres linéaires de câble sont dérobés lors d'un vol.
Les voleurs se font souvent passer pour des entreprises de travaux afin de dérober les câbles, le plus souvent dans les zones d'activités peu fréquentées.

A savoir !

Les chantiers de travaux neufs sont signalés par des panneaux de chantiers. Les travaux sur réseaux existants sont réglementés et répertoriés. En cas de doutes, les services des collectivités doivent se rendre sur les lieux des travaux pour vérifier que l'opération est bien prévue dans un cadre légal en questionnant l'entreprise présente.

En cas de vol

Les collectivités doivent déposer une plainte auprès de la gendarmerie, alertez les services de la préfecture et le Syane. En tant que membre de la cellule de veille de la sécurité des réseaux, le Syane recense les vols de cuivre afin d'améliorer la visibilité du phénomène et de cartographier les zones touchées.

Les solutions préventives recommandées par le Syane

A titre préventif, le Syane recommande plusieurs solutions pour limiter ce phénomène :

- Installation d'un système de blocage des câbles, type lock-it, dans les mâts lors de leur installation : cet antivol de câbles est peu onéreux (environ 30€ HT) et rend le vol des câbles beaucoup plus difficile.
- Élévation de la trappe de sécurité sur le mât du lampadaire : ce dispositif ne peut être mis en place que sur les lampadaires posés dans le cadre de projets de travaux neufs et génère une plus-value financière.
- Enfouissement des câbles sous fourreaux (uniquement sur travaux neufs)

"La recrudescence des vols de câbles de cuivre sur les réseaux d'éclairage public est une préoccupation majeure pour le Syane et les collectivités que nous accompagnons dans le cadre de l'investissement/maintenance de leur éclairage public. Ces actes malveillants engendrent des coûts financiers importants mais peuvent aussi représenter un risque technique et sécuritaire. Nous appelons à une vigilance accrue et à l'adoption de mesures préventives efficaces. Ensemble, nous pouvons limiter ce phénomène et protéger nos infrastructures essentielles."

Joël BAUD-GRASSET, Président du Syane

À propos du Syane :

Le Syane, acteur opérationnel de l'énergie et du numérique, agit depuis plus de 10 ans en faveur de la transition énergétique, à travers ses actions sur les réseaux et de nombreux services associés. Il apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation et au suivi de leurs actions.

Doté de 7 compétences statutaires, le Syane est autorité organisatrice des services publics de distribution de l'électricité et du gaz. Il intervient également sur l'éclairage public et urbain, les réseaux de chaleur et de froid, la production et la distribution d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, les bornes de recharge pour véhicules électriques, la mobilité propre et le déploiement de la fibre optique et de services numériques.